

D.I.U : PRISE EN CHARGE PERI-OPERATOIRE DES PATIENTS EN CHIRURGIE CARDIAQUE (FMC SPE)

Equipe organisatrice

- Il est organisé conjointement entre les universités de Besançon, Brest, Nancy, Paris VI Salpêtrière, Limoges et Reims.
- Coordonnateur local : Pr B. BAEHREL

Objectifs

Il s'agit d'un enseignement spécialisé.

- Acquérir des connaissances dans les connaissances nécessaires à la prise en charge pré et postopératoire des patients de chirurgie cardiaque.

Durée et organisation

La durée de l'enseignement est de 1 an.

Nature et organisation des enseignements :

L'enseignement théorique (40 h) sera organisé par les universités participant au Diplôme Inter-universitaire sous forme de deux séminaires de 20 h chacun.

L'enseignement pratique se fera sous forme de travaux pratiques (16 h) en laboratoire d'anatomie et de chirurgie expérimentale.

Un stage comprend la participation à un minimum de 10 gardes de soins intensifs de chirurgie cardiaque.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les titulaires du DESC de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire,
- les titulaires de ce diplôme admis en équivalence
- les DESC, AFS, AFSA en cours de formation.

Le nombre d'inscrits est limité à 10 par cycle de 1 an. Une lettre de candidature doit être adressée à l'enseignant responsable.

Les internes qui le souhaitent peuvent suivre les enseignements sans s'inscrire en vue du diplôme. Ils ne pourront alors pas se présenter aux examens et prétendre à la délivrance du diplôme. Une attestation de présence pourra leur être établie.

Droits d'inscription : 300 euros.

Evaluation des connaissances

L'assiduité aux enseignements et la validation du stage pratique sont exigées pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances.

Les épreuves de contrôle des connaissances portant sur le programme désigné ci-dessus comportent une épreuve écrite d'admissibilité anonyme de 1 h sous la forme de questions rédactionnelles notées sur 20 et une épreuve d'admission orale notée sur 20.

L'admission définitive ne pourra être obtenue qu'après l'obtention de la moyenne soit 20/40 au total des épreuves.

La validation du stage clinique est obligatoire, l'absence de validation équivaut à l'élimination du candidat.

Renseignements

Secrétariat du Professeur BAEHREL
tél. 03.26.78.71.05